



Commission économique pour l'Europe**Comité du développement urbain, du logement
et de l'aménagement du territoire****Quatre-vingt-troisième session**

Genève, 4 et 5 avril 2022 (première partie) ;
Saint-Marin, 3-6 octobre 2022 (deuxième partie)
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-troisième
session**

dont la première partie s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 4 avril 2022,
à 10 heures, en salle XVII

et la deuxième partie s'ouvrira au Centre des congrès Kursaal, à Saint-Marin,
le lundi 3 octobre 2022, à 15 heures

I. Ordre du jour provisoire**A. Première partie : les 4 et 5 avril 2022**

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Deuxième Forum des maires.

B. Deuxième partie : du 3 au 6 octobre 2022

3. Allocution de bienvenue par les autorités de Saint-Marin et ouverture de la deuxième partie de la session.
4. Réunion-débat sur l'aménagement urbain pour des logements et des villes climatiquement neutres et circulaires.
5. Rapport sur les conclusions de la table ronde consacrée à l'objectif de développement durable n° 11 et les recommandations correspondantes.
6. Rapport sur les conclusions du deuxième Forum des maires et les recommandations correspondantes.
7. État de l'exécution du plan d'action intitulé « *Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030* » et des activités relatives à l'initiative #Housing2030 (#Logement2030).
8. Promotion de l'accès à des logements abordables pour les femmes et les jeunes.



9. Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité.
10. Mesures de riposte prises par les villes face à la pandémie de COVID-19 et renforcement de la résilience économique urbaine.
11. Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local.
12. Mise en œuvre de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables (U4SSC).
13. Activités des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables.
14. Activités du Groupe consultatif du marché immobilier.
15. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire.
16. Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire.
17. Programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2024.
18. Questions diverses.
19. Adoption du rapport et clôture de la session.

II. Annotations

A. Première partie : les 4 et 5 avril 2022

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Documentation : *Ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-troisième session (ECE/HBP/212).*

1. La réunion sera ouverte par la Présidente du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, qui présentera pour adoption l'ordre du jour, établi en concertation avec le Bureau du Comité. L'ordre du jour provisoire est fondé sur les décisions prises par le Comité à sa quatre-vingt-deuxième session et sur les progrès accomplis depuis lors dans l'exécution des programmes de travail pour 2021 et 2022.
2. Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire.

2. Deuxième Forum des maires

Documentation : *Deuxième Forum des maires : cadre général et recommandations (ECE/HBP/2022/1).*

3. À sa 112^e réunion, le Comité exécutif de la CEE a décidé que le deuxième Forum des maires se tiendrait en 2022 à Genève, juste après le Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE, ferait rapport à la fois au Forum régional pour le développement durable et au Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et alignerait son axe thématique sur celui du forum politique de haut niveau pour le développement durable et du Forum régional pour le développement durable (ECE/EX/2020/L.16). À sa quatre-vingt-deuxième session, en octobre 2021, le Comité a pris note des informations qui lui ont été communiquées au sujet des travaux préparatoires du deuxième Forum des maires (ECE/HBP/208, par. 32).
4. Le deuxième Forum des maires se tiendra au Palais des Nations, à Genève, les 4 et 5 avril 2022. Le programme complet du Forum peut être consulté à l'adresse <https://forumofmayors.unece.org/>.

B. Deuxième partie : du 3 au 6 octobre 2022

3. Allocution de bienvenue par les autorités de Saint-Marin et ouverture de la deuxième partie de la session

5. La réunion sera ouverte par la Présidente du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire. Les représentants des autorités de Saint-Marin souhaiteront la bienvenue aux participants à la session du Comité.

4. Réunion-débat sur l'aménagement urbain pour des logements et des villes climatiquement neutres et circulaires

Documentation : Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile (ECE/HBP/2021/2).

Projet de Déclaration de Saint-Marin (ECE/HBP/2022/2).

6. Une réunion-débat rassemblera des architectes et urbanistes sur le thème de l'aménagement urbain pour des logements et des villes climatiquement neutres et circulaires. Le Comité sera saisi du projet de *Déclaration de Saint-Marin*.

7. Le Comité sera invité à prendre note des conclusions de la réunion-débat et à approuver la *Déclaration de Saint-Marin*.

5. Rapport sur les conclusions de la table ronde consacrée à l'objectif de développement durable n° 11 et les recommandations correspondantes

8. Un rapport sur la table ronde consacrée à l'objectif de développement durable n° 11, prévue le 3 octobre 2022, avant la deuxième partie de la quatre-vingt-troisième session, sera présenté.

9. Le Comité sera invité à prendre note des conclusions de la table ronde consacrée à l'objectif de développement durable n° 11.

6. Rapport sur les conclusions du deuxième Forum des maires et les recommandations correspondantes

Documentation : Décisions relatives au Forum des maires (ECE/EX/2020/L.16).

Deuxième Forum des maires : cadre général et recommandations (ECE/HBP/2022/1).

Résultats de l'évaluation du Forum des maires de la CEE (ECE/HBP/2022/3).

Evaluation of the ECE Forum of Mayors (Évaluation du Forum des maires de la CEE) (ECE/HBP/2022/Inf.1).

10. La Présidente invitera le rapporteur ou la rapporteuse du deuxième Forum des maires à rendre compte des débats et des conclusions du Forum, et le secrétariat à communiquer les résultats de l'évaluation des éditions du Forum organisées pendant la période 2019-2022.

11. Le Comité sera invité :

a) À accueillir favorablement les conclusions et les recommandations du deuxième Forum des maires (Genève, 4 et 5 avril 2022) ;

b) À examiner les conclusions de l'évaluation portant sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, les effets et la durabilité du Forum des maires, ainsi que les recommandations qui en découlent ;

c) En se fondant sur les résultats de l'évaluation et sur d'autres documents et recommandations pertinents, adresser au Comité exécutif de la CEE des recommandations sur l'opportunité d'organiser le Forum après 2022 et, le cas échéant, sur les objectifs, le format et la fréquence de cette manifestation.

7. État de l'exécution du plan d'action intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 » et des activités relatives à l'initiative #Housing2030 (#Logement2030)

Documentation : Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile (ECE/HBP/2021/2).

12. Le document intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile » a été approuvé le 6 octobre 2021 par les participants à la Réunion ministérielle de la CEE sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire. L'étude « #Housing 2030 – Effective Policies for affordable housing in the UNECE region » (#Logement 2030 – Des politiques efficaces en faveur de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE) a été présentée à la Réunion ministérielle.

13. À sa réunion du 13 janvier 2022, le Bureau du Comité a réfléchi à l'exécution du plan d'action régional et aux recommandations de l'étude #Housing2030 et a préconisé l'organisation d'un débat sur les moyens de mettre en application le plan d'action régional et l'initiative #Housing2030.

14. Les États membres et les parties prenantes seront invités à informer le Comité des progrès réalisés dans l'exécution du plan d'action régional et l'application des recommandations de l'étude #Housing2030.

15. Le Comité sera invité à prendre note des activités menées dans le cadre de l'initiative #Housing2030 et de l'exécution du plan d'action intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile ».

8. Promotion de l'accès à des logements abordables pour les femmes et les jeunes

Documentation : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/4).

16. Une évaluation de la prise en compte des questions de genre a été menée en 2019 à l'échelle des programmes de la CEE et a notamment abouti à la recommandation d'obliger tous les secrétariats à faire examiner la prise en compte de ces questions aux sessions des Comités sectoriels, des organes des Conventions et des Groupes de travail¹. Comme suite à cette recommandation, des experts seront invités à faire des exposés sur la manière de promouvoir l'accès à des logements abordables et convenables pour les femmes et les jeunes.

17. Le Comité sera invité à prendre note des résultats de la réunion-débat sur la promotion de l'accès à des logements abordables pour les femmes et les jeunes.

9. Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité

Documentation : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/4).

18. Le secrétariat fera un bilan des travaux récemment menés dans le cadre de l'ONU, notamment au Forum politique de haut niveau, et à la CEE, et qui présentent un intérêt pour les travaux du Comité.

¹ <https://unece.org/sites/default/files/2021-03/PROGRE~1.PDF>.

19. Le Comité sera invité :

- a) À prendre note des informations communiquées et à formuler des recommandations concernant ses travaux futurs ;
- b) À prendre note des résultats des sessions, manifestations parallèles et séances de formation organisées par la CEE à l'occasion :
 - i) De l'édition 2020 du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE (Genève, 6-8 avril 2022) ;
 - ii) De la réunion de haut niveau visant à évaluer les progrès accomplis dans l'application du Nouveau Programme pour les villes, organisée par la présidence de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (New York, 28 avril 2022) ;
 - iii) De la H22 City Expo (Helsingborg, 31 mai-1^{er} juin 2022) ;
 - iv) Du Festival international du logement social (Helsinki, 14-17 juin 2022) ;
 - v) Du onzième Forum urbain mondial, consacré au thème « Transformer nos villes pour un meilleur avenir urbain » (Katowice, 26-30 juin 2022).

10. Mesures de riposte prises par les villes face à la pandémie de COVID-19 et renforcement de la résilience économique urbaine

Documentation : *Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE (ECE/HBP/2021/3).*

Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/4).

Economic Resilience Building Plan – Tirana, Albania (Plan de renforcement de la résilience économique – Tirana (Albanie)) (ECE/HBP/2022/Inf.2).

Economic Resilience Building Plan – Bishkek, Kyrgyzstan (Plan de renforcement de la résilience économique – Bichkek (Kirghizistan)) (ECE/HBP/2022/Inf.3).

Economic Resilience Building Plan – Kharkiv, Ukraine (Plan de renforcement de la résilience économique – Kharkiv (Ukraine)) (ECE/HBP/2022/Inf.4).

Lessons learned from building urban economic resilience at city level during and after the COVID-19 pandemic (Enseignements tirés du renforcement de la résilience économique urbaine à l'échelle des villes pendant et après la pandémie de COVID-19) (ECE/HBP/2022/Inf.5).

19. Le projet Renforcer la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19 (<https://urbaneconomicresilience.org>) a été mené entre 2020 et 2022, avec l'appui du Compte de l'ONU pour le développement, et grâce à une collaboration entre les cinq commissions régionales de l'ONU et des partenaires techniques, à savoir le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).

20. Divers supports de connaissances et ressources pour le renforcement des capacités ont été produits dans le cadre du projet et sont actuellement exploités dans les 16 villes pilotes à travers le monde. Trois plans municipaux de renforcement de la résilience économique, conçus pour les trois villes pilotes situées dans la région de la CEE, à savoir Bichkek (Kirghizistan), Kharkiv (Ukraine) et Tirana (Albanie), seront présentés au Comité.

21. À partir des expériences engrangées pendant l'exécution du projet, le groupe dirigé par la CEE et chargé d'étudier la résilience économique urbaine dans le cadre de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables établira une version préliminaire d'un

rapport sur les enseignements tirés du renforcement de la résilience économique urbaine à l'échelle des villes pendant et après la pandémie de COVID-19. Cette version préliminaire sera présentée au Comité.

22. Le Comité et son groupe de travail de l'administration des biens fonciers ont poursuivi l'exécution du *Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE*. Une série d'ateliers sous-régionaux et locaux ont été organisés et un module de formation en ligne a été mis au point. Le Comité recevra des informations sur ces activités.

23. Le Comité sera invité :

a) À prendre note des résultats du projet Renforcer la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19 et des réalisations concrètes ;

b) À prendre note des résultats obtenus par le groupe chargé d'étudier la résilience économique urbaine dans le cadre de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables ;

c) À accueillir favorablement les activités menées par le secrétariat pour appuyer l'exécution du Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE.

11. Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local

Documentation : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/4).

Lignes directrices actualisées relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE (ECE/HBP/2022/5).

24. À sa quatre-vingt-deuxième session, le Comité a approuvé les *Lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE*, a demandé aux villes de les appliquer aux fins de la réalisation de leurs examens et a invité le secrétariat à les actualiser en se fondant sur l'expérience déjà accumulée (ECE/HBP/208, par. 28). Le Comité sera saisi des lignes directrices actualisées et recevra des informations sur les mesures visant à aider les villes de la région à réaliser leurs examens locaux volontaires, notamment l'application des lignes directrices à titre expérimental dans les villes pilotes, les activités de renforcement des capacités et la mise au point d'un module de formation en ligne sur l'examen local volontaire au regard des objectifs de développement durable.

25. Le Comité sera invité :

a) À approuver les *Lignes directrices actualisées relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE* et à demander aux villes de les appliquer aux fins de la réalisation de leurs examens locaux volontaires ;

b) À accueillir favorablement les travaux que le secrétariat a consacrés à la mise au point d'un portail de formation en ligne, à l'organisation d'activités de renforcement des capacités et à l'expérimentation des lignes directrices dans les villes pilotes qui en avaient fait la demande.

12. Mise en œuvre de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables (U4SSC)

Documentation : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/4).

Smart Sustainable Cities Profile: Podgorica, Montenegro (Monographie consacrée à la ville intelligente et durable de Podgorica (Monténégro)) (ECE/HBP/2022/Inf.6).

Smart Sustainable Cities Profile: San Marino (Monographie consacrée à la ville intelligente et durable de Saint-Marin) (ECE/HBP/2022/Inf.7).

Smart Sustainable Cities Profile: Tbilisi, Georgia (Monographie consacrée à la ville intelligente et durable de Tbilissi (Géorgie)) (ECE/HBP/2022/Inf.8).

26. Dans le cadre du projet sur les modes de financement novateurs des villes intelligentes et durables, qui est financé par le Compte de l'ONU pour le développement², le secrétariat a aidé les autorités municipales de Podgorica (Monténégro) et de Tbilissi (Géorgie) à élaborer leur monographie de ville intelligente et durable. En outre, une monographie a été établie pour la ville de Saint-Marin, grâce à l'appui des autorités. Ces monographies utilisent les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables.

27. Pour continuer d'aider les villes à réaliser les ODD, le secrétariat établira un document d'information dans lequel il donnera un aperçu des activités à venir dans les domaines de la dématérialisation et de la transformation numérique des villes dans la région de la CEE.

28. Pour faciliter le montage de projets d'investissement à l'échelle municipale suivant les recommandations contenues dans les monographies des villes intelligentes et durables, le secrétariat de la CEE, en collaboration avec le Bureau du Comité, propose la mise en place du « Connecteur de projets de villes durables et intelligentes de la CEE ». Cette proposition sera présentée au Comité.

29. Le Comité sera invité :

a) À accueillir favorablement l'élaboration des monographies de villes intelligentes et durables consacrées à Podgorica (Monténégro), Saint-Marin et Tbilissi (Géorgie), et à approuver leur publication officielle en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée ;

b) À accueillir favorablement la proposition de mise en place du « Connecteur de projets de villes intelligentes et durables de la CEE », qui vise à faciliter les projets d'investissement inspirés des recommandations contenues dans les monographies des villes, et à inviter les États membres à soutenir financièrement et en nature cette initiative.

13. Activités des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables

Documentation : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/2).

30. Le réseau des centres d'excellence de la Charte de Genève collabore étroitement avec le secrétariat à l'exécution du programme de travail du Comité. Les activités de ces centres seront présentées au Comité.

31. Le Comité sera invité :

a) À prendre note des activités menées par les centres d'excellence de la Charte de Genève, qui l'aident à mettre en œuvre la Charte de Genève sur le logement durable ;

b) À prendre acte du rôle que jouent les centres d'excellence dans l'exécution des programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population ;

c) À demander aux centres d'excellence de poursuivre leurs activités en coordination avec le secrétariat.

² <https://unece.org/housing/innovativefinancing-sustainablemartcities>.

14. Activités du Groupe consultatif du marché immobilier

Documentation : *Projet de programme de travail du Groupe consultatif du marché immobilier pour la période 2021-2022 (ECE/HBP/2020/9).*

Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/4).

Mandat du Groupe consultatif du marché immobilier pour la période 2023-2024 (ECE/HBP/2022/6).

Programme de travail du Groupe consultatif du marché immobilier pour la période 2023-2024 (ECE/HBP/2022/7).

32. Le Groupe consultatif du marché immobilier rendra compte des activités qu'il a menées depuis la quatre-vingt-deuxième session du Comité, notamment l'établissement d'un rapport sur l'application des normes internationales de sécurité incendie et la participation aux travaux de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, relevant de la CEE.

33. Le Comité sera invité :

a) À prendre note des activités du Groupe consultatif depuis sa quatre-vingt-deuxième session ;

b) À adapter le nom actuel du Groupe consultatif qui deviendra le « Groupe consultatif des bâtiments et villes climatiquement neutres, économes en énergie et durables » ;

c) À approuver le mandat révisé du Groupe consultatif pour la période 2023-2024 ;

d) À adopter le programme de travail du Groupe consultatif pour la période 2023-2024 ;

e) À saluer la mise en pratique des *Normes internationales de la CEE relatives à la protection des bâtiments contre l'incendie : principes communs* « *Des bâtiments sûrs sauvent des vies* », qu'il avait approuvées à sa quatre-vingt-unième session, en octobre 2021, notamment les travaux que l'Alliance pour des normes internationales de protection contre les incendies mène aux fins de l'exécution du Plan global pour une décennie d'action pour la protection contre les incendies 2022-2032.

15. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

Documentation : *Projet de programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2020-2021 (ECE/HBP/2019/7).*

Projet de programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2022-2023 (ECE/HBP/2021/8).

Projet de programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2022 (ECE/HBP/2021/9).

Programme de travail pour 2021 de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population » (ECE/HBP/2021/13).

Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/4).

34. Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers rendra compte des activités menées par le Groupe depuis la quatre-vingt-deuxième session du

Comité, en particulier de l'organisation d'ateliers et de l'élaboration d'études sur les sujets suivants :

a) Accélération de la numérisation et futur rôle des autorités chargées de l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE et au-delà ;

b) Scénarios futurs en matière d'administration des biens fonciers dans la région de la CEE (dans le cadre d'une série de webinaires organisés en 2022).

35. Le Comité sera informé des préparatifs de la treizième session du Groupe de travail, y compris des dates et du lieu de la réunion.

36. Le Comité sera invité :

a) À accueillir favorablement la publication conjointement établie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Fédération internationale des géomètres et la CEE, intitulée *Accelerated digitization and the future role of Land Administration Authorities in UNECE region and beyond* (Accélération de la numérisation et rôle futur des autorités chargées de l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE et au-delà) ;

b) À prendre note des activités que le Groupe de travail a menées en 2022 et prévoit de mener en 2023.

16. Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire

Documentation : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/4).

37. À la quatre-vingt-deuxième session du Comité, en octobre 2021, le secrétariat a informé les participants de l'état d'avancement de la monographie nationale sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire de l'Albanie.

38. Le Comité sera invité :

a) À prendre note des informations reçues concernant l'état d'avancement de la monographie nationale sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire de l'Albanie ;

b) À examiner toutes autres demandes de pays désireux d'établir leur monographie nationale sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire.

17. Programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2024

Documentation : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/HBP/2022/4).

Projet de programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 (ECE/HBP/2022/8).

Prévisions de publications officielles et de supports promotionnels de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024 (ECE/HBP/2022/9).

Outline of key components of the programme of work of the housing and land management component of Housing, Land Management and Population subprogramme for 2024 (Aperçu des éléments clefs du programme de travail de la composante Logement et aménagement du

territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024) (ECE/HBP/2022/Inf.9).

39. Le Comité sera informé des activités qui ont été réalisées dans le cadre de ses programmes de travail pour 2021 et pour 2022. Il sera en outre saisi du programme de travail pour 2023 ainsi que d'un aperçu des éléments clés du programme de travail et d'une proposition concernant les publications officielles et les supports promotionnels pour 2024.

40. Le Comité sera invité :

a) À prendre note des informations sur les activités qui ont été réalisées dans le cadre de ses programmes de travail pour 2021 et pour 2022 ;

b) À adopter le programme de travail pour 2023 et à le recommander au Comité exécutif de la CEE pour approbation ;

c) À approuver la liste détaillée des activités proposées aux fins de l'exécution du programme de travail 2023 de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population ;

d) À prendre note des éléments clés du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024 et à formuler des recommandations concertées sur ces éléments, y compris sur les modifications proposées par le secrétariat ;

e) À approuver la proposition relative aux publications officielles et aux supports promotionnels de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024.

18. Questions diverses

41. Les États membres voudront peut-être soulever d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

19. Adoption du rapport et clôture de la session

43. La Présidente résumera les principales décisions prises par le Comité. Celui-ci sera invité à adopter son rapport en se fondant sur un projet établi par le secrétariat. La Présidente indiquera la date prévue pour la session suivante du Comité, puis clôturera la session.

III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
PREMIÈRE PARTIE			
Lundi 4 avril	10 heures-10 h 30	1	Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour
	10 h 30-18 heures	2	Deuxième Forum des maires
Mardi 5 avril	10 heures-18 heures	2	Deuxième Forum des maires
DEUXIÈME PARTIE			
Lundi 3 octobre	14 h 30-15 heures	3	Allocution de bienvenue par les autorités de Saint-Marin et ouverture de la deuxième partie de la session
	15 heures-17 h 30	4	Réunion-débat sur l'aménagement urbain pour des logements et des villes climatiquement neutres et circulaires

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
Mardi 4 octobre	9 h 30-9 h 50	5	Rapport sur les conclusions de la table ronde consacrée à l'objectif de développement durable n° 11 et les recommandations correspondantes
	9 h 50-10 h 30	6	Rapport sur les conclusions du deuxième Forum des maires et les recommandations correspondantes
	10 h 30-midi	7	État de l'exécution du plan d'action intitulé « <i>Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030</i> » et des activités relatives à l'initiative #Housing 2030 (#Logement 2030)
	midi-12 h 30	8	Promotion de l'accès à des logements abordables pour les femmes et les jeunes
	14 h 30-15 h 30	9	Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité
	15 h 30-16 h 30	10	Mesures de riposte prises par les villes face à la pandémie de COVID-19 et renforcement de la résilience économique urbaine
	16 h 30-17 h 30	11	Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local
Mercredi 5 octobre	9 h 30-11 heures	12	Mise en œuvre de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables (U4SSC)
	11 heures-12 h 30	13	Activités des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables
	14 h 30-15 h 30	14	Activités du Groupe consultatif du marché immobilier
	15 h 30-17 h 30	17	Administration des biens fonciers et aménagement du territoire
Jeudi 6 octobre	9 h 30-10 h 30	16	Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire
	10 h 30-11 heures	17	Programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2024
	11 heures-midi	18	Questions diverses
	midi-12 h 30	19	Adoption du rapport et clôture de la session